

G Commune de Genève



VILLE DE
GENÈVE

Les autorités

Maire
Manuel Tornare
Vice-président du Conseil administratif
Rémy Pagani
Conseillère administrative,
Conseillers administratifs
Sandrine Salerno, Pierre Maudet,
Patrice Mugny
Conseil municipal
Il est composé de 80 membres
et est présidé par Thierry Piguet

Population

188 068 habitants
Rang: 1^{re} commune du canton sur 45

Emplois dans la commune

146 150 emplois
Secteur primaire: 0,2%
Secteur secondaire: 6,6%
Secteur tertiaire: 93,2%
Rang: 1^{re} commune du canton sur 45

Elèves et apprentis

Institutions de la petite enfance: 9,4%
Enseignement enfantin et primaire: 41,9%
Cycle d'orientation: 15,2%
Enseignement postobligatoire: 21,5%
Enseignement privé: 10,4%
Rang: 1^{re} commune du canton sur 45

Les surfaces

- Agricole 1,5%
- Habitat et infrastructure 92,1%
- Boisée 3,1%
- Surfaces improductives 3,2%

Rang: 2^e commune du canton sur 45

Taux des centimes additionnels

45,5 centimes

Mairie

Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4, 1211 Genève 3
Tél. 022 418 29 00, Fax 022 418 29 01
www.ville-ge.ch

Horaires

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 17h30

Adresses utiles

Arcade d'information municipale

Tél. 022 311 99 70

Arcade passeports

Tél. 022 418 66 80

Bureau d'information petite enfance

Tél. 022 321 22 23

Cité seniors

Tél. 0800 18 19 20

Etat civil

Tél. 022 418 66 50

Gérance immobilière municipale

Tél. 022 418 34 05

Service social

Tél. 022 418 47 00

Service des sports

Tél. 022 418 40 00

Voirie Ville propre

Tél. 0800 22 42 22

Armoiries

Les armoiries de Genève apparaissent dès le XV^e siècle. Elles représentent la réunion des symboles de l'Empire (l'aigle à tête couronnée), auquel Genève a été rattachée au XI^e siècle, et de l'évêque (la clef d'or) dont les citoyens tiennent leurs libertés et franchises depuis 1387. Le cimier est un soleil apparaissant à demi sur le bord supérieur et portant le trigramme IHS en lettres grecques, reproduction du nom de Jésus sous une forme contractée (IHESUS). Les anciennes couleurs de Genève étaient le gris et le noir. Au XVII^e siècle, le noir et le violet. Le jaune et le rouge prévalurent au XVIII^e siècle; le noir fut ajouté durant la période révolutionnaire. Les armoiries de la Ville de Genève sont les mêmes que celles du canton. La devise de Genève, «Post tenebras lux» (Après les ténèbres la lumière), date du milieu du XVI^e siècle. Elle fait référence à la Réforme.

Genève, cœur d'une agglomération de presque 800 000 habitants, redéfinit aujourd'hui le rôle qu'elle entend jouer à l'avenir

Genève, ville durable et solidaire

Quelle place doit occuper Genève aujourd'hui ? A quoi ressemblera à l'avenir une ville dont on dit qu'elle réunit les qualités d'une grande métropole, mais les inconvénients en moins ? Comment doit-elle aborder les enjeux cruciaux du XXI^e siècle ? A cela, le Conseil administratif de la Ville de Genève veut apporter des réponses qui seront le reflet d'un défi politique commun : Genève doit être une ville durable et solidaire.

Bien plus qu'un slogan, il s'agit en fait d'une vraie priorité pour Genève: assurer la transition vers la ville durable, qui vise à limiter ou à compenser les impacts environnementaux, sociaux et économiques des changements, parfois brutaux, induits par un monde en pleine mutation. Promouvoir la ville durable, c'est donc assurer un développement humain harmonieux, tout en réduisant l'empreinte écologique des activités humaines sur le territoire. A la protection de l'environnement et à la gestion parcimonieuse des ressources naturelles, la ville durable intègre des exigences essentielles de justice et d'équité sociale, prioritairement autour des questions de santé, d'emploi, d'accès au logement et à la culture.

Mais une politique de la ville ne peut prétendre à la durabilité que si les en-

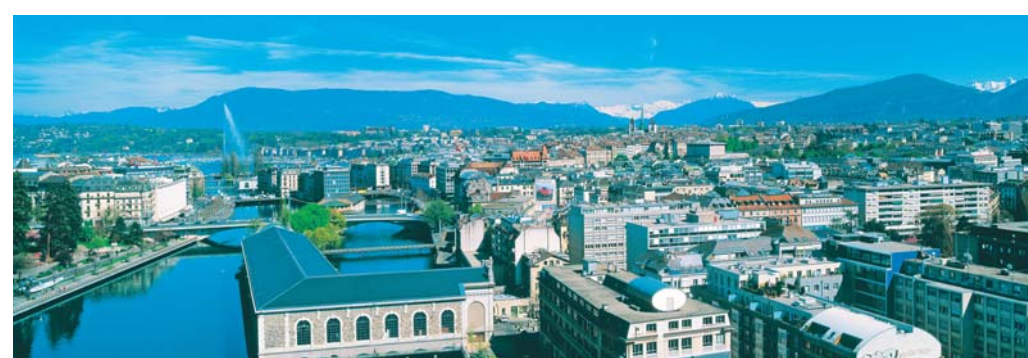


photo Xavier Richer

jeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels ont été compris dans leur interdépendance, et ceci pour et avec la population. Au travers de la notion de ville durable, l'Exécutif de la Ville de Genève souhaite ainsi poser la question de la gouvernance, incluant des principes de démocratie participative. Une dynamique nécessaire pour que, à l'écoute des habitantes et des habitants, les élus et les élus puissent faire des choix réfléchis, qui non seulement tiennent compte des intérêts des parties concernées, mais aussi de ceux des générations futures. C'est là l'ambition du Conseil administratif.

Aujourd'hui, Genève occupe une position privilégiée dans le monde. Grâce sans doute à sa capacité de se renouveler et de s'adapter sans cesse à son

environnement. Grâce également à l'enracinement de l'esprit humanitaire que la ville incarne depuis des siècles. Cet héritage exceptionnel, cette longue tradition de ville d'accueil, de ville d'échanges et de dialogue entre les peuples, cette capacité singulière à être ouverte au monde, à en partager les espoirs, les souffrances et les défis, il faut bien sûr également les préserver. C'est une exigence de justice, de solidarité et de paix.

Partout dans le monde, mais peut-être en particulier à Genève, le même combat doit être mené, celui qui consiste à bâtir un monde plus juste dans lequel le respect des droits humains et des libertés fondamentales, la paix et la sécurité seraient devenus tout simplement une réalité.

Trois actions menées au printemps 2009

• Un nouveau plan directeur communal

La Ville de Genève élabore son nouveau plan directeur, qui servira de référence à l'avenir pour tous les projets d'aménagement sur son territoire. Genève, cœur d'une agglomération de presque 800 000 habitants, redéfinit aujourd'hui le rôle qu'elle entend jouer en tant que centre durable d'une région transfrontalière en plein essor. Le plan directeur communal est avant tout un instrument de vision, qui fixe un ensemble cohérent d'orientations à moyen ou long terme pour l'aménagement du territoire. Il s'agit également d'un instrument contractuel entre les autorités communales et cantonales, qui permet d'énoncer un socle de références partagées pour les législatures actuelles et futures.

• La propreté, une priorité

Cette année, la Ville de Genève sort le grand jeu pour une campagne sans précédent en matière de salubrité sur le domaine public. En effet, le Conseil administratif a fait de la propreté l'une de ses priorités 2009 – avec la culture alternative et la petite enfance – afin de répondre aux attentes, bien légitimes, de la population. Ainsi, des actions ciblées pour lutter contre les tags, l'affichage sauvage, les débarras sauvages et le *littering* – les déchets issus de la restauration à l'emporter – seront menées par les services municipaux concernés par la salubrité tout au long de l'année. Il s'agit de montrer que chacune et chacun a un rôle à jouer pour que l'espace public soit agréable à vivre.

• Une nouveauté, le contrat de quartier

Depuis quelques années, le Conseil administratif mène une politique active

L'entité la plus proche de la population

La ville est en première ligne. Elle constitue aujourd'hui l'entité administrative la plus proche des citoyennes et des citoyens. Les politiques qui y sont mises en œuvre influencent les modes de vie, de production et de consommation. Pour cela, la ville doit non seulement innover en menant des politiques en faveur de la durabilité, mais également composer avec l'existant, en intégrant les principes du développement durable dans les politiques publiques classiques et dans les prestations de l'administration.

La ville se voit confrontée à de nouveaux défis, des défis liés aux effets de la mondialisation et à l'émergence galopante de métropoles où la qualité de vie de chacune et de chacun devient de plus en plus difficile à préserver. Alors comment, dans ce contexte, conserver ou inventer des lieux de vie, des lieux de partage et d'échange ? Comment notamment disposer l'espace urbain de manière à ce que, finalement, il favorise l'harmonie et la complémentarité entre les êtres humains qui en disposent ? Ces questions s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion globale sur l'évolution des représentations de la ville, du territoire et de l'action publique, sur un changement d'approche dans la façon de gérer la ville.

en matière de qualité de vie en ville. Ainsi, la ville a décidé de mettre en route en 2009 une démarche novatrice à Genève, appelée «contrat de quartier», pour tenter d'apporter des réponses globales et concertées aux questions posées dans un morceau de ville déterminé. Il s'agit d'un contrat



photo Fabienne Muller

Les pouvoirs locaux ont un rôle décisif à jouer dans les questions clés qui touchent à la qualité de vie. Notamment parce que le niveau local est par excellence celui où les choix stratégiques en matière de durabilité peuvent être mis en œuvre et être rendus visibles grâce à la proximité. Au moment où la moitié de la population mondiale vit dans des villes ou des zones urbaines, où l'autre moitié de cette population dépend de manière croissante des villes pour son développement, il est certain que c'est en s'appuyant sur la vitalité des villes qu'il sera possible de répondre aux transformations de la société dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, le logement ou l'environnement.

Manuel Tornare
Maire de Genève

de confiance entre les pouvoirs publics municipaux et les habitant-e-s d'un quartier, qui doit encourager tout un chacun à s'investir en fonction de ses moyens dans l'amélioration de son cadre de vie. Deux opérations pilotes vont être lancées ce printemps dans les secteurs des Grottes et de Saint Gervais.